



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



PARIS SCHOOL OF ECONOMICS
ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR L'ECOLE D'ECONOMIE DE PARIS

DOSSIER : AP2_ n° 209

Intitulé du projet : Talens

Porteur du projet : Ecole Normale Supérieure

Evaluateur du projet : Ecole d'Economie de Paris

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

L'évaluation du programme TALENS a pour objectifs :

- d'identifier l'impact du programme sur l'orientation et la réussite des élèves bénéficiaires,
- de mesurer les externalités d'un tel programme de tutorat : l'impact du programme sur les élèves non bénéficiaires scolarisés dans la même classe que des élèves bénéficiaires, mais aussi les effets de pairs existants au niveau des groupes de tutorat ou encore les effets tuteur ;
- d'identifier les canaux de transmission de ces effets (stigmatisation, effet locomotive généré par une tête de groupe, changement d'attitude du tuteur,...).

Le protocole d'évaluation est le suivant :

- Dans un premier temps, au sein de chaque lycée, à l'issue des conseils de classe du 2^e trimestre de Seconde, les équipes pédagogiques repèrent les élèves les plus susceptibles de rejoindre une classe de Première générale l'année suivante (environ 80 élèves repérés par lycées). Ces élèves forment le groupe éligible au tutorat. Tous ces élèves éligibles assistent ensuite à une réunion d'information sur le tutorat, puis bénéficient d'un rendez-vous individuel avec un responsable de TALENS. A l'issue de ces deux rencontres, les élèves peuvent ou non se porter volontaires au programme. Le nombre moyen de volontaires par lycée est de 40 élèves.
- A l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre de Seconde (mi-juin), l'équipe de direction du lycée procède (avec un membre de l'équipe d'évaluation) à la répartition des élèves parmi les classes futures de Première Générale de sorte à équilibrer le plus possible la répartition des élèves volontaires parmi les différentes classes de Première Générale. Il s'agit d'éviter que tous les volontaires soient dans la même classe. Ensuite, une classe sur deux est tirée au sort (par exemple, pour un lycée avec 2 classes de S, de L et de ES, on tire une classe de S sur les 2, une classe de ES sur les 2, et une classe de L sur les 2).
- Ainsi conçue, l'évaluation peut s'appuyer sur une double comparaison. La comparaison des élèves volontaires des classes bénéficiaires et des élèves volontaires

des classes non-bénéficiaires permet une estimation a priori non biaisée de l'impact total du programme TALENS sur les élèves volontaires. La comparaison des élèves non volontaires situés dans les classes traitées avec les élèves non volontaires situés dans les classes non traitées nous donnera une estimation a priori non biaisée des externalités (ou effets induits) du programme sur les élèves non-volontaires.

- Par ailleurs, la répartition des élèves au sein des groupes de tutorat (6 élèves par groupe) est également réalisée de manière aléatoire. Dans la mesure où ces groupes sont de petite taille, ce protocole génère des variations exogènes importantes dans la composition des groupes, en termes de niveau scolaire ou d'origine sociale. Il devient possible d'identifier l'effet de la composition du groupe sur la réussite d'un élève.
- Chaque groupe d'élèves se voit attribuer un tuteur de manière également aléatoire, ce qui permet de mesurer également l'impact des caractéristiques du tuteur sur l'évolution des élèves. Par exemple, un tuteur du même sexe a-t-il un effet particulièrement positif sur la réussite d'un élève ?

L'évaluation concrète du programme démarrera à l'issue de l'année de Première des élèves, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire 2010-2011, afin de disposer de tous les résultats trimestriels des élèves volontaires ainsi que des résultats au baccalauréat de français. Les résultats intermédiaires seront disponibles courant 2012.

2. Etat d'avancement et premiers enseignements

Comme indiqué ci-dessus, l'évaluation du programme TALENS ne démarrera qu'au début de l'année scolaire 2011-2012.

CERTIFICAT :

Je soussigné, François Bourguignon, responsable de la structure évaluatrice du projet AP2_n° 209, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 23/02/2011

Signature :

